

L'AMBIVALENCE DU DISCOURS EVALUATEUR DU CORPS HANDICAPE MOTEUR DANS L'HOMME QUI MARCHE SUR LES FESSES D'ABDELHAK SERHANE

Pascal Graobé

Université de Maroua (Cameroun)

graobendarwepascal@yahoo.fr

Résumé

Le corps est devenu depuis des décennies un motif de création romanesque chez plusieurs écrivains africains. Il apparaît dans le discours romanesque comme une entité biologique et sémiologique soumis aux procédés et modes de caractérisation romanesque. Le présent article se propose d'analyser la construction et la finalité de deux discours antinomiques, notamment le discours social et le discours médical sur le corps du personnage handicapé moteur dans le roman L'homme qui marche sur les fesses de l'écrivain marocain Abdelhak Serhane. Notre étude répondra à la question suivante : comment et pourquoi se construisent les discours social et médical qui évaluent le corps du personnage handicapé moteur dans ledit roman ? Pour répondre à cette question de recherche, nous ferons recours à l'approche sociopoétique proposée par Alain Montandon (2016) qui entend analyser la manière dont les écrivains reprennent, manipulent et contredisent les représentations sociales dans les œuvres littéraires. Cette lecture atteste que les deux discours opposés s'abreuvent respectivement aux sources sociales et scientifiques pour définir et situer le handicap moteur dans la société romanesque.

Mots clés : ambivalence, discours, corps, personnage, handicap moteur.

Abstract

Over the last few decades, the body has become a motif of novelistic creation by many African writers. It appears in Novelistic discourse as a biological and semiological entity subjected to novelistic procedures and modes of characterisation. The aim of this article is to analyse the construction and purpose of two antinomic discourses namely the social discourse and the medical discourse on the body of the motor-disabled character in the novel L'homme qui marche sur les fesses by the Moroccan writer Abdelhak Serhane. Our study will address this question: how and why are the social and medical discourses that evaluate the body of the disabled character in the novel constructed? To answer this research question, we will use the sociopoetic approach proposed by Alain Montandon (2016), which aims at analysing the way in which writers take up, manipulate and contradict social representations in literary works. This study reveals that the two opposing discourses draw respectively on social and scientific sources to define and situate motor disability in novels.

Key words: ambivalence, discourse, body, character, motor disability.

Introduction

Le discours romanesque africain s'est approprié le corps comme paradigme d'écriture depuis des décennies passées. Ce dernier est devenu l'expression des savoirs multiples sur les savoirs culturels des peuples africains. Le discours sur le corps dans les romans africains d'expression francophone a donc placé le corps dans l'entre-deux de l'organicité et de la narratologie comme le souligne Francis Berthelot : « La perspective adoptée [...] consiste à prendre en compte le double point de vue organique et narratologique. » Berthelot (1997 : 9). Le corps du personnage est considéré ici, pour reprendre Philippe Hamon, comme « une unité diffuse de signification. » (Hamon, 1998 : 20). Son anthropomorphisation produit un effet socioculturel qui se manifeste dans le discours narratif (considéré comme une unité de réel). Devenu objet verbal, la littérisation du corps handicapé moteur sous-tend des enjeux littéraire et social. La lecture du roman *L'homme qui marche sur les fesses* nous incite à comprendre comment et pourquoi les discours social et médical se construisent et évaluent le personnage handicapé moteur. La réponse à cette problématique nous amènera à analyser la manière dont les deux discours se construisent consécutivement dans la prose d'Abdelhak Serhane et leurs finalités recherchées.

1. Évaluation du corps handicapé moteur par le discours social

Le dictionnaire du littéraire entend le discours social comme « l'ensemble de ce qui se dit et s'écrit dans un état de société, tout ce qui s'imprime. » (Aron et al, 2002 :193). Cette définition considère la société comme un texte qui rend compte de la circulation des discours à l'intérieur d'une communauté à un moment donné. Mais Marc Angenot fait table rase des dire « informels » des individus ainsi que leur individualité. Il s'agit pour lui d'un discours conçu, élaboré et légiféré par des systèmes normatifs qui prévalent dans une société donnée. Le discours social se décline en un système normatif qui produit des significations et représentations du monde. C'est ainsi qu'il souligne que « Parler de discours social, c'est aborder les discours qui se tiennent comme des faits sociaux et dès lors des faits historiques. C'est voir, dans ce qui s'écrit et se dit dans une société des faits qui « fonctionnent indépendamment » des usages que chaque individu leur attribue, qui existent « en dehors des consciences individuelles » et qui sont doués d'une « puissance » en vertu de laquelle ils s'imposent. » (Angenot, 1998 :83-84)

Le discours social qui est tenu dans le roman d'Abdelhak Serhane sur Rouida, le handicapé moteur, se nourrit des stéréotypes et des stigmates.

Le stéréotype est une notion aux multiples définitions. Sa redéfinition par de nombreux auteurs est tributaire des disciplines scientifiques dans lesquelles il est employé. Pour Ruth Amossy, consciente de la complexité de cette notion, tente de la définir en ces termes : « J'ai essayé moi-même de définir le stéréotype comme un schème récurrent et figé en prise sur les modèles

culturels et les croyances d'une société donnée, schème qui n'a pas besoin d'être répété littéralement pour être perçu comme redite (contrairement au cliché qui est de l'ordre de l'expression toute faite reproduite mot à mot. » (Amossy, 1989 :36). Dans cette définition, c'est l'ancrage de la représentation (reposant sur des prototypes culturels) dans la mémoire collective qui est mis en relief. Le stéréotype est une représentation permanente et univoque ancrée dans les actes et comportements d'un individu ou d'un groupe d'individus. Cette représentation est construite sur la base d'éléments culturels d'une aire culturelle donnée. Le stéréotype ne s'explique pas dans des constructions langagières toutes faites comme le cliché.

Jean-Baptiste Légal et Sylvain Delouvé, renchérissent la définition du stéréotype en soulignant que ce dernier a une dimension cognitive. Ils affirment qu'« un stéréotype est un ensemble composé d'un mélange de divers éléments de connaissances. Autrement dit, le stéréotype est une structure cognitive qui contient des connaissances et des représentations mentales appliquées à un groupe ou à une catégorie, qui sont stockées dans notre mémoire. » (Légal et Delouvé, 2015 :17). Cette définition conçoit le stéréotype comme un ensemble de connaissances basé sur le culturel pour identifier un groupe d'individus dans une société culturelle donnée. Ainsi, incorporé à la mémoire collective ou à l'imaginaire d'une communauté, le stéréotype prend la forme d'une croyance par son caractère répétitif. Mais, il s'agit d'une croyance au fondement irrationnel parce qu'elle est construite sur la base des idées reçues qui sont diffusées et largement partagées comme vraies. C'est pour cette raison que Jean-Baptiste Légal et Sylvain Delouvé affirment que « Les stéréotypes sont des croyances. Celles-ci sont parfois fausses (fondées par exemple sur des corrélations totalement illusoire, cependant, elles contiennent aussi souvent des éléments de vérité). Quel que soit leur degré de « vérité », les stéréotypes restent des simplifications de la réalité et s'accompagnent d'une tendance à exagérer les ressemblances entre les membres de la catégorie qui fait l'objet de stéréotype. » (Légal et Delouvé, 2015 :19). Ces chercheurs ne nient pas totalement le caractère irrationnel des stéréotypes. Ils pensent que ces derniers contiennent une part de vérité. Cette double conception des stéréotypes atteste de leur nature incertaine qui tente de justifier les réalités sociales.

Feard et al. complètent les définitions précédentes du stéréotype en évoquant son caractère descriptif et sa fonction sociale. Pour eux, « Le stéréotype désigne des catégories descriptives simplifiées par lesquelles nous cherchons à situer autrui ou des groupes d'individus. Ce terme, d'après Lippman, désigne des images mentales qui s'intercalent entre la réalité et notre perception. Elles provoquent une simplification ou une orientation sélective de nos perceptions et peuvent aboutir à des distorsions plus ou moins graves de la réalité, c'est-à-dire par rapport aux reflets et aux produits des images du mode social. » (Feard et al, 1990 :117)

Cette définition considère le stéréotype comme une perception que nous avons de l'autre pour le situer. Il devient un critère de hiérarchisation

sociale qui relève des images que nous avons de nous-mêmes par rapport à celles des autres.

À partir de ces trois définitions complémentaires et quelques fois contradictoires, le stéréotype apparaît comme un ensemble de savoirs irrationnels ou des fausses images conçus par un groupe d'individus pour situer une catégorie sociale ou un groupe d'individus. Son ancrage dans la mémoire collective fait de lui le fondement d'une croyance aléatoire à laquelle se réfère une partie de la société.

Ainsi, dans *L'homme qui marche sur les fesses*, beaucoup de personnes croient en ce que le handicap moteur de Rouida est la conséquence d'un mauvais sort. Le narrateur rapporte que : « Les crédules comme les mauvaises langues laissaient sous-entendre que le sort s'était acharné sur la famille à la suite de cette maudite nuit où la mère s'était rendue au cimetière en compagnie d'une sorcière, avait déterré un cadavre fraîchement enseveli, lui avait tranché le bras avec une scie métallique, avait transporté le membre sectionné dans un panier et, le vendredi d'après, avait roulé du couscous avec « la main du mort » dans le but de faire renoncer son mari à une hypothétique intention de se remarier avec une jouvencelle de l'âge de sa fille cadette. » (Abdelhak Serhane, 2013 :5).

Pour les uns et les autres, le handicap de Rouida est la conséquence d'une pratique sorcellaire à laquelle sa mère s'était livrée pour faire échouer le projet de mariage de son époux. Le lexique atteste de la conception magico-religieuse du handicap moteur dans la société romanesque marocaine d'Abdelhak Serhane. Dans ce commentaire évaluatif, l'hypothèse médicale est balayée du revers de la main par les « crédules » et les « mauvaises langues ». Car ils attribuent la maladie invalidante de Rouida au surnaturel. Le handicap moteur est donc stéréotypé dans la mémoire du groupe social comme l'expression d'une malédiction ou d'une sanction divine. Le personnage handicapé moteur fait ainsi l'objet de croyances qui se nourrissent aux sources sociales telles que les stéréotypes. L'individu handicapé se retrouve par conséquent dans une position mystique, voire mystérieuse.

En outre, le discours social d'évaluation du corps handicapé se construit avec la stigmatisation. Dans la présente analyse, nous allons admettre la définition sociologique de la stigmatisation proposée par Philippe Vienne. Il entend la stigmatisation « comme un processus social conduisant à la dépréciation d'un individu, donc à une perte relative de dignité de ce dernier suite à la révélation d'un signe qui détruit une identité sociale respectable. » (Vienne, 2004 :189). La stigmatisation apparaît dans cette définition sociologique comme une « sociopathie », entendue comme des comportements antisociaux ayant pour finalité d'écarter un individu d'un groupe social par la mention de ses stigmates que le sociologue Erving Goffman définit comme « la situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche d'être pleinement accepté par la société. » (Goffman, 1975 :7). Ces signes négatifs socialisés agissent comme des composantes d'une exclusion volontaire d'un individu ou d'un groupe d'individus d'une société ou communauté. Et Philippe

Vienne souligne que les stigmates apparaissent comme une sorte d'« exclusion sociale » intemporelle et décontextualisée, comme attribut figé d'une catégorie d'individus... » (Vienne, 2004 :189). La stigmatisation devient, par ces différentes définitions complémentaires, un processus qui relie une personne à ses caractéristiques indésirables. À ce titre, elle prend la forme d'une discrimination sociale qui, quant à elle, interfère avec la négation, le rejet et l'exclusion. Elle peut également avoir le sens de « blâme » dans certaines circonstances de communication. Dans le roman d'Abdelhak Serhane, la discursivité ou la littérisation de la stigmatisation est faite par les appellatifs dépréciatifs et les insultes.

Premièrement, la stigmatisation s'exprime à travers des appellatifs dépréciatifs qui connotent les stigmates du personnage. Si le corps humain est un être social, il doit être nommé pour son identification. Sa nomination résulte d'un acte social sous-tendu par la culture. C'est dans cette perspective qu'Isaac Bazié écrit : « Le corps, pour être identifié et remplir ses fonctions sociales, doit être nommé. Cette nomination du corps social comporte des conséquences pour l'écriture de celui-ci. La représentation du corps dans le texte en tant que figure, permet de rendre compte de cet objet qui devient ainsi perceptible sur le plan de l'expression ; cela se fait cependant sans que l'on puisse occulter complètement le contexte social et les connotations dont il charge le corps représenté. » (Bazié, 2005 :18).

Le point de vue d'Isaac Bazié stipule que le besoin de nommer un corps répond à un souci d'identification qui facilite sa lisibilité ou son explicitation sociale. La nomination rend le corps désigné plus lisible lorsqu'elle interfère avec les différents stigmates qu'il porte. Sur la base de ce postulat, il est soumis au principe de la monstration ou de l'ostentation. Lequel principe offre deux lectures antinomiques du corps : la première lecture est l'image du corps désigné qu'on lui reflète et la deuxième lecture est l'image que le corps désigné a de lui-même et de celui qui le représente. Cette double lecture de la nomination intègre ipso facto une double identification sociale du corps désigné ou nommé. Une seule société, une seule culture, donne lieu à des oppositions entre les classes ou groupes sociaux.

Dans *L'homme qui marche sur les fesses*, le handicapé moteur porte un nom qui connote sa mobilité. Le narrateur rapporte : « Nous l'avions surnommé Rouida (il roulait comme une roue) depuis que la malédiction avait bouffé ses membres inférieurs et qu'il avait commencé à marcher sur les fesses. » (Abdelhak Serhane, 2013 :33). En faisant fi de la cause de son handicap qui a été analysée précédemment, le nom que porte le handicapé moteur est une appellation dépréciative qui lui rappelle son handicap, chaque fois qu'il est prononcé. L'appellatif comporte en lui-même un rejet du personnage invalide. Il lui ôte l'une des caractéristiques humaines, c'est-à-dire « la marche ». Le verbe de mouvement « marcher » est substitué à un autre verbe, de la même catégorie, « rouler » qui a emprunté par ailleurs sa première syllabe au nom du personnage rejeté « **Rou**-ida ». S'il ne peut donc marcher comme les autres humains, alors il n'appartient pas à l'espèce humaine. Il appartient à une autre espèce du règne animal. D'où les multiples référencements

analogiques de son corps aux différents animaux qui vont s'ensuivre dans d'autres programmes narratifs.

Deuxièmement, la stigmatisation de Rouida s'opère par des insultes qui fusent des images rhétoriques employées par d'autres personnages délégués à l'évaluation.

D'abord, Rouida est insulté par ses compagnons à travers la métaphore de son handicap : « Ce bout de *zébi* s'acharne sur nous, ses copains, comme si nous étions coupables de quelque méfait envers lui ! » (Abdelhak Serhane, 2013 :60). Le diminutif « bout » complété sémantiquement par le substantif emprunté au berbère « zébi » qui dénote « le pénis », est une expression lexicale dépréciative du corps, car elle entretient une relation de similitude avec le handicap de Rouida. Le corps du cul-de-jatte apparaît dans cette métaphore comme un corps humain masculin à moitié. Il est un bout d'homme contrairement aux autres hommes qui jouissent de leur intégrité physique.

Ensuite, au cours d'une soirée, Moustique insulte Rouida en le rapprochant aux excréments du chien : « À force de boire comme il le fait et de fumer, une belle overdose attend cette crotte de chien ! » (Abdelhak Serhane, 2013 :101). Cette phrase exclamative de Moustique prend la forme d'une insulte par l'emploi de la métaphore animale « crotte de chien » pour désigner Rouida. Il n'est pas comparé au chien, une image aussi dévalorisante, mais plutôt aux déchets de cet animal de compagnie. Le corps du cul-de-jatte serait un résidu du corps humain.

Il s'agit dans les deux cas de figure des métaphores offensantes qui, sans anéantir le corps handicapé moteur, lui ôtent toute dignité humaine. Dans ce roman, si la stigmatisation du corps de Rouida n'est pas métaphorique, elle est dénotée. Le discours narratif offensant ne voile plus son handicap.

Enfin, Rouida, le cul-de-jatte est comparé plusieurs fois à des animaux sauvages : « Le cul-de-jatte pivota avec dextérité sur ses fesses et je le retrouvai en face de moi, tel un singe de l'Atlas, les mains bien à plat sur l'asphalte, le menton bien dressé dans ma direction... » (Abdelhak Serhane, 2013 :20).

Dans cet extrait, Rouida est rapproché d'un singe, un animal proche de l'homme, caractérisé par des membres inférieurs plus courts que les membres supérieurs. Dans cette image, on retient qu'au-delà de la nature sauvage de cet animal, c'est la mobilité de ces deux êtres comparés qui est mise en relief. La symétrie entre les deux êtres est située au niveau de leurs mains qu'ils utilisent pour se déplacer dans l'espace.

La stigmatisation du personnage portant le handicap moteur dans le roman d'Abdelhak Serhane prend, plusieurs formes dans le discours narratif. Elle est rendue possible par des appellations dépréciatives et des insultes qui identifient l'individu vulnérable par rapport au reste du groupe social auquel il appartient. La stigmatisation révèle aux personnages stigmatisés les parties

indésirables de leurs corps afin de leur signifier leur différence au sein d'une société dans laquelle ils évoluent.

En somme, le corps du personnage de Rouida est évalué à l'aune du discours social qui se construit à l'aide des stéréotypes et de la stigmatisation. Le handicap moteur du personnage est perçu comme une conséquence des pratiques sorcellaires. Ces dernières sont inscrites dans l'imaginaire collectif et partagés par un grand nombre de personnages de la société romanesque au sein de laquelle vit Rouida. Le discours fonctionne dans le roman du Marocain comme une mesure d'exclusion du personnage handicapé de la société romanesque. Perçu sous l'angle de l'étrangeté de son corps, le personnage portant le handicap moteur est un être entièrement à part. La société au sein de laquelle il évolue lui est moins providentielle. Mais, certains évaluateurs s'inscrivent en faux contre ce discours social en s'appuyant sur les savoirs rationnels pour reconsidérer et réintégrer le personnage portant le handicap moteur dans la ladite société.

2. Évaluation du corps du personnage handicapé par le discours médical

Le corps handicapé moteur de Rouida se retrouve également évalué par un discours scientifique, dit médical. Il s'élabore dans le texte romanesque par le procédé de caractérisation intrinsèque qu'est le portrait. Il s'agit d'un portrait organique direct que Francis Berthelot souligne qu'« À l'inverse, [du régime indirect], dès qu'apparaîtra un terme désignant directement l'une de ces parties, il deviendra organique direct. » (Berthelot, 1999 :49). Le régime direct est une forme du portrait organique qui décrit un corps en désignant ses parties physiques telles qu'elles se présentent sous les yeux du descripteur. Le portrait organique à régime direct du corps de Rouida est organisé dans le corpus sous sa forme clinique qui consiste à décrire un corps malade en désignant les parties qui, d'après le descripteur, sont les lieux où gisent les symptômes des maladies. Le descripteur agit dans ce sens comme un agent médical, voire un médecin qui présente un cas clinique en observation.

Dans le roman du Marocain Abdelhak Serhane plusieurs personnages délégués à l'évaluation du corps de Rouida font recours à ce procédé de description pour opposer un discours scientifique aux croyances multiformes sur le handicap moteur développées par les autres évaluateurs de ladite société romanesque. Le narrateur révèle que le handicap de Rouida est la manifestation d'une maladie et non celle d'une pratique occulte : « Au début, des nécroses s'étaient attaquées à ses pieds et il avait perdu un orteil après l'autre à la fin de chaque mois, avec la régularité du désespoir. Après ça, les escarres avaient commencé par ronger la plante de ses pieds, ses chevilles, ses mollets, puis ses jambes. La chair séchait lentement, formait une croûte blanchâtre, s'effritait comme une poudre dévorée par les capricornes et se détachait du corps en poussière. En moins d'une année, il avait perdu ses membres inférieurs. Puis la maladie s'arrêta là sans raison et sans crier gare. (Abdelhak Serhane, 2013 :10).

Contre tout discours irrationnel d'une partie de la société, le narrateur construit un discours spécialisé de la médecine afin de déconstruire la croyance qui perçoit Rouida comme la conséquence d'une pratique occulte pour les uns et le châtement divin pour les autres. Le discours de la médecine moderne est construit dans ce portrait clinique et le corps malade de Rouida apparaît à travers l'emploi des lexies telles que : « nécroses...à ses pieds », « perdu un orteil », « ronger la plante de ses pieds », « ses chevilles », « ses mollets », « ses jambes », « la chair séchait », « corps en poussière », « perdu ses membres inférieurs ». À partir de la désignation des parties corporelles qui ont été atteintes par la maladie, ce portrait clinique présente la perte progressive des membres inférieurs de Rouida. Cette observation clinique du narrateur permet à Oumhand de faire une conclusion médicale quand il dévoile devant ses compagnons le nom de la maladie dont souffre Rouida. Il déclare : « – Vous n'allez tout de même pas inventer tout un scénario à propos de ce type ! Tout le monde sait que sa famille l'a abandonné et a quitté le village quand la lèpre a commencé à grignoter ses membres. » (Abdelhak Serhane, 2013 :63). D'après lui, Rouida souffre d'une lèpre, une maladie contagieuse chronique qui ronge la chair humaine et conduit inévitablement au handicap. Cette déclaration d'Oumhand confirme la thèse médicale du narrateur.

En somme, il est à retenir que d'autres personnages commis à l'évaluation du corps handicapé de Rouida ont procédé à la construction d'un discours scientifique de la médecine moderne pour déconstruire les croyances irrationnelles. En employant des lexiques spécialisés de la médecine moderne, ils remettent en cause les croyances socio-culturelles qui font du handicap moteur une expression des pratiques magico-religieuses dans la société.

Conclusion

En définitive, le corps qui porte un handicap moteur est pris par Adelhak Serhane comme un objet verbal qu'il soumet aux procédés et modes de caractérisation romanesque. Son inscription dans le roman *L'homme qui marche sur les fesses* est sous-tendu par la crise dont il est victime dans la société. Cette crise est alimentée et entretenue par deux discours antinomiques, notamment le discours social et le discours médical construits successivement par deux groupes de personnages commis à l'évaluation. Le corps du personnage handicapé moteur dans la société romanesque d'Abdelhak Serhane est un corps ambivalent qui évolue dans une société en crise partagée entre les idées reçues et les vérités scientifiques de la médecine moderne. Son inscription dans le roman de l'écrivain marocain représente un enjeu socio-poétique sous-tendu par une poétique de la vulnérabilité du corps qui débouche sur la construction d'un nouvel imaginaire, celui de la déconstruction des croyances conçues sur les personnes vulnérables afin de promouvoir et faciliter leur réhabilitation sociale ou leur prise en charge inclusive.

Bibliographie

- Abdelhak Serhane** (2013), *L'homme qui marche sur les fesses*, Paris, Seuil.
- Amossy Ruth** (1989), « La notion de stéréotype dans la réflexion contemporaine », *Littérature*, n°73, Mutations d'images, 1989, pp. 29-46. DOI :<https://doi.org/10.3406/litt.1989.1473> ;www.persee.fr/doc/litt_0047-4800_1989_num_73_1_1473, consulté le 11 octobre 2023.
- Angenot Marc** (1988), « Pour une théorie du discours social : problématique d'une recherche en cours », *Médiations du social, les recherches actuelles*, n°70, pp. 82-98, https://www.persee.fr/doc/litt_0047-4800_1988_num_70_2_2283, doi: <https://doi.org/10.3406/litt.1988.2283>, consulté le 19 juillet 2018.
- Aron Paul, Saint-Jaques et Viala Alain** (2002), *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Bazié Isaac** (2005), « Corps perçu et corps figuré », *Études Françaises*, vol.41, n°2, pp. 9-24, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/01137>, DOI : 10.7202/01137ar, consulté le 22 mai 2017.
- Berthelot Francis** (1997), *Le corps du héros. Pour une sémiologie de l'incarnation romanesque*, Paris, Nathan.
- Feard S. et al.** (1990), « Les stéréotypes : constructions mentales du social, l'exemple de l'enfant handicapé », *Représentations et handicaps*, Vanves, CTNERHI, Presses Universitaire de France.
- Goffman Erving** (1975), *Stigmate, Les usages sociaux*, Paris, Minuit.
- Hamon Philippe** (1998), *Le personnel du roman*, Genève, Droz.
- Légal Jean-Baptiste et Delouvé Sylvain** (2015), *Stéréotypes, préjugés et discrimination*, Paris, Dunod.
- Montandon Alain** (2016), « Sociopoétique », *Sociopoétique ; Mythes, contes, et sociopoétique*, URL : <http://sociopoétiques.univ-bpclermont.fr/mythes-contes-et-sociopoétique/sociopoétiques/sociopoétique>, consulté le 12 mars 2020.
- Vienne Philippe** (2004), « Au-delà du stigmate : la stigmatisation comme outil conceptuel critique des interactions et des jugements scolaires », *Éducation et société*, n° 13, pp. 177-192. <https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2004-1-page-177.htm> DOI 10.3917/es.013.0177, consulté le 25 juillet 2018.